

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
DELIBERATION N° 2020-125

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUI, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémie RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

Ecole Municipale de Musique – Tarifs 2020/2021

Il est proposé de n'appliquer aucune augmentation pour les tarifs s'appliquant aux résidents cenonnais ainsi que pour les résidents hors Cenon à compter de la rentrée 2020-2021.

TARIFS

ENFANT / JEUNE / LOISIRS (à partir de 7 ans) : Formation Musicale +Instrument + Ensemble

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	COTISATIONS MENSUELLES	COTISATIONS TRIMESTRIELLES	COTISATIONS ANNUELLES
T1	0 - 498	19,50 €	65,00 €	195,00 €
T2	499 - 997	21,00 €	70,00 €	210,00 €
T3	998 - 1 299	27,00 €	90,00 €	270,00 €
T4	1 300 - 1 999	30,00 €	100,00 €	300,00 €
T5	> = 2 000	33,00 €	110,00 €	330,00 €
Hors Commune	/	48,00 €	160,00 €	480,00 €

ADULTE / LOISIRS (à partir de 18 ans)

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	COTISATIONS MENSUELLES	COTISATIONS TRIMESTRIELLES	COTISATIONS ANNUELLES
T1	0 – 498	24,00 €	80,00 €	240,00 €
T2	499 – 997	28,50 €	95,00 €	285,00 €
T3	998 – 1 299	31,50 €	105,00 €	315,00 €
T4	1 300 – 1 999	34,50 €	115,00 €	345,00 €
T5	> = 2 000	39,00 €	130,00 €	390,00 €
Hors Commune	/	57,00 €	190,00 €	570,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

JARDIN ET EVEIL MUSICAL

PUBLICS	QUOTIENTS FAMILIAUX	COTISATIONS MENSUELLES	COTISATIONS TRIMESTRIELLES	COTISATIONS ANNUELLES
Enfant Cenon	Forfait	10,50 €	35,00 €	105,00 €
Enfant hors Cenon	Forfait	13,50 €	45,00 €	135,00 €

SITUATION PARTICULIERE ET SPECIFIQUE

Certains élèves pratiquent deux instruments, le profil de ces élèves est particulier:

- Ce sont des élèves très investis dans l'établissement, participant à deux nombreux orchestres et groupes,
- Ils sont d'un très bon niveau et se destinent pour bon nombre d'entre eux à une orientation musicale professionnelle.
- Ils représentent un atout et une richesse pour notre établissement.

Ces élèves sont pour la plupart issus de familles Cenonnaises à faibles revenus (tranche 1 ou 2 de notre tarification par quotient familial).

Il est alors proposé d'adapter le coût de la cotisation pour ce public particulier en abaissant de 50% le tarif du second instrument pratiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à adopter les tarifs énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.